



LOM: Quelles mesures pour le vélo ?

Le Club publie un décryptage des mesures en lien avec le vélo dans la Loi d'Orientation des Mobilités

Le Club des villes et territoires cyclables publie un document, accessible à tous, intitulé "Nul n'est censé ignorer la LOM": il apporte un éclairage sur les principales mesures de la LOM pour le vélo et les mobilités actives, impactant les territoires.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a été promulguée le 24 décembre 2019. Elle marque un tournant institutionnel pour les mobilités actives puisqu'elle place le vélo comme mode de déplacement à part entière, vertueux pour la santé et l'environnement.

Pour consulter le document, suivez [ce lien](#) !

Faire du vélo... au-delà de la crise!

L'[European Cyclists' Federation](#) a mis en place l'initiative intitulée "**Cycling beyond the crisis**" qui recense des actions, des démarches et des idées *qui pourraient conduire à **revoir totalement les fondements de la mobilité et de l'économie européenne, aux lendemains de la crise du COVID-19.***

Ces actions inspirantes sont regroupées selon trois thèmes: impact sur la santé et le bien-être, impact sur l'environnement et impact sur la diversité et l'égalité.

A retrouver sur <https://ecf.com/cycling-beyond-crisis> !

NE PAS REPENDRE

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

